

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 07/09/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 13

votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois de septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire.

Etaient présents : BOUTTEFORT Gérard, CORDEVANT Yasmina, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, ELOIRE Mélanie, FICHAUX Maggy, FRASQUET Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, MISRAOUI Marie, TABARD Anne-Sophie, THOMAS Serge

Absents excusés : POULIER Didier, CANNOUX Félix

Absents non excusés : /

Procurations : CANNOUX Félix donne procuration à ELOIRE Mélanie

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

DELIBERATION N°50 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION A L'ECOLE, AU PERISCOLAIRE ET AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que l'école n'est adaptée aux pics de chaleur et à la canicule, les élèves subissent des conditions impropres à l'apprentissage, voire dangereuses. Il ajoute que la salle du périscolaire et le secrétariat de la mairie ne sont également pas adaptés aux fortes chaleurs.

Il ajoute que pour répondre aux prochains épisodes de canicule ou de pic de chaleur, il serait donc nécessaire d'installer une climatisation dans les locaux scolaires et du périscolaire ainsi qu'au secrétariat de la mairie afin de protéger la santé des enfants, des agents et des personnes accueillies.

Il propose de faire établir des devis pour l'installation de climatisation à l'école, au secrétariat de la mairie et au périscolaire, de faire une demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise.

Après délibération, à l'unanimité dont une procuration, le Conseil Municipal adopte cette proposition. Il autorise le Maire à demander des devis, à établir un dossier de demande de subvention auprès de la DETR ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de l'Oise et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

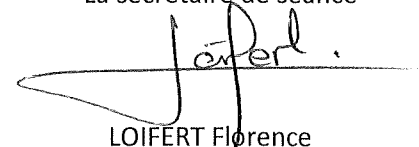
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, le 14 septembre 2026.

Le Maire

Gérard MARTIN

La secrétaire de séance


LOIFERT Florence

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr